

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DU PLANAY  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE DU PLANAY  
**LE LUNDI 21 OCTOBRE 2019 à 18 H**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Etaient présents : 6 jusqu'à 19 h 15 puis 7 à l'arrivée de M. TATOUD André (votants 7)**

BENOIT Jean-René	X	BLANC Bernard	X	GROMIER Armand absent		COLLETTE Fabrice	X
LEROY Lydie	X	TATOUD André arrivé à 19 H 15	X	TATOUD Marie-Angèle	X	VALESCH Mickaël	X

**Secrétaire de séance** : VALESCH Mickaël

LE CONSEIL MUNICIPAL :

✓ **DESIGNE** M. VALESCH comme secrétaire de séance

- ✓ **ACCEPTE** de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :
  - Coupe de bois de la Combette – Mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d'amorçage
- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 27 juin 2019.
- ✓ **DECIDE** à l'unanimité, de ne pas reconduire la délégation de service public de la scierie communale du chef-lieu au terme du contrat en cours et **CONVIENT** d'un appel d'offres pour la location du bâtiment à compter du 01 mai 2020.
- ✓ **SURSOIT** à la demande de subvention du collège pour le projet « Arts de rue » dans l'attente d'une présentation plus détaillée du projet.
- ✓ **SOLLICITE** auprès de l'Association des Communes Forestières de Savoie, une aide forfaitaire pour les deux foyers de bois scolytés traités par l'ONF en 2019.
- ✓ **SOLLICITE** auprès de l'Association des Communes Forestières de Savoie, une avance de trésorerie, sans intérêt, sur 9 mois, pour la coupe à câble du bois de la Combette reportée sur 2020. Ce fonds d'amorçage favorise la maîtrise d'ouvrage communale, l'entretien des forêts de montagne, et contribue à l'exploitation en zone à risque et non entretenues. Il s'élève à 69 533 €.
- ✓ **APPROUVE** les décisions modificatives n° 3 et 4 sur le budget de l'eau et l'assainissement liées à un besoin de rééquilibrage des écritures d'amortissement tant pour la section d'exploitation que celle d'investissement.
- ✓ **EMET** un avis favorable à la déclaration préalable de M GUILLET Jean-Michel, parcelle E 706 au Villard, qui consiste à remplacer une baie vitrée par une porte fenêtre afin de permettre l'aménagement d'un escalier intérieur.
- ✓ **PREND NOTE** des dates de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui se déroulera du 28 octobre au 29 novembre 2019 inclus.

La modification porte sur :

- la mise en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017 (limitation des possibilités de création de logement de fonction en zone Agricole ; interdiction des commerces et logements de fonction dans les zones économiques ; proposition de dispositions favorisant le recours aux énergies renouvelables et les économies d'énergie.)
- l'indication du zonage sur un secteur à Chambéranger
- le changement de dénomination de la zone A en Ab.

M. Daniel BLANC désigné commissaire enquêteur, recevra personnellement le public au secrétariat du Villard :

- le 28 octobre 2019 du 14 h 30 à 17 h 30
- le 12 novembre 2019 de 15 h 00 à 18 h 00
- le 29 novembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 86 et 89, nécessaires aux travaux de protection des périmètres du captage Cavey aux conditions suivantes :

PARCELLE	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	PRIX (0.50/m <sup>2</sup> )
A 86	2 681	1 340.50 €
A 89	3 290	1 645.00 €

- ✓ **EMET** à l'unanimité, un avis de principe favorable à la création d'une servitude d'accès à la parcelle A 626 par la parcelle communale A 627 à la Rochette. L'emplacement de cette servitude reste à déterminer. Il est à noter que le demandeur supportera l'intégralité des frais afférents à cette demande.
  - ✓ **APPROUVE** à l'unanimité, la convention de servitude à intervenir avec ENEDIS, sur la parcelle C 1215 au chef-lieu, dans le cadre des travaux de desserte électrique de la parcelle C 130 appartenant à M. SODER Hervé.
  - ✓ **PREND CONNAISSANCE** du défaut de convention de mise à disposition du foncier nécessaire aux aménagements de la microcentrale électrique des Gorrets, et de sa rédaction en cours conjointement par les services juridiques de l'ONF et de la commune. **ABROGE** à l'unanimité la délibération n° 39/04/2009 du 04 avril 2008 devenue caduque dans cette affaire.
  - ✓ **PREND CONNAISSANCE** du projet de vente du Restaurant L'Avalanche par M GUILLET Jean-Michel et de sa suggestion de reprise de l'établissement par la collectivité. Après délibéré, à la majorité (1 abstention : BLANC Bernard), **CONSIDERE** que cette demande ne relève pas de l'initiative publique et donc communale.
  - ✓ **ACCEPTE** à l'unanimité, la résiliation anticipée des deux baux emphytéotiques de « L'Ecole du Haut » et de « La Combe du Puits » avec l'OPAC sans aucune contrepartie financière pour les deux parties. Cette transaction vise à optimiser l'espace des locaux scolaire en délocalisant le périscolaire au rez-de-chaussée de L'Ecole du Haut.
  - ✓ **APPROUVE** à l'unanimité la convention à intervenir avec le Conseil Départemental pour déterminer les conditions d'occupation de la route départementale 915 par la commune, ainsi que les modalités de gestion et d'entretien du trottoir réalisé au Villard.
  - ✓ **APPROUVE** à l'unanimité la convention d'étude à intervenir avec la société SCERCL pour la régularisation administrative du captage dit « Vers Le Pré ».
  - ✓ **RENOUVELLE** à l'unanimité la convention de partenariat entre le Crédit Agricole et la Galerie Hydraulica
  - ✓ **PREND CONNAISSANCE** et **SE FELICITE** de la variété et de la qualité des offres proposées à la Galerie Hydraulica qui flirte avec les 2 500 visiteurs depuis le début de l'année. La Galerie constitue désormais le fer de lance de la stratégie touristique « Planay, pays des randonneurs ».
- Aurélié BUHAGIAR actuellement en charge de la structure va, durant son congé maternité, céder la place à Constance LE MOING.
- ✓ **APPROUVE** la convention de mutualisation avec AGATE dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
  - ✓ **ARRETE** au 07 décembre 2019, la date du repas de Noël des seniors.

La séance est levée à 19 h 35

Fait au Planay, le 22 octobre 2019

**Le Maire,**  
**Jean-René BENOIT**

